



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4238

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan modes doux période 2009-2014 - Dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Farih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacques), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4238**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Plan modes doux période 2009-2014 - Dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, le 28 septembre 2009, le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux (modes doux) regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

En cohérence avec les orientations du plan de déplacement urbain de l'agglomération (PDU) et du plan climat énergie, l'objectif poursuivi par ce plan est pour sa partie relative au vélo la croissance de son usage comme mode de déplacement avec un doublement de part modale pour 2014, première étape vers un triplement en 2020.

Les actions du plan modes doux

Dans ce but, le plan modes doux prévoit :

- un volet infrastructures qui vise la constitution d'un réseau cyclable lisible, cohérent et maillé. L'objectif de développement de ce réseau cyclable est d'atteindre un réseau de 520 kilomètres d'itinéraires aménagés à l'échéance 2014 et de 920 kilomètres à l'horizon 2020.

Avec la contribution cumulée de tous les budgets communautaires et, notamment, ceux de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), du budget de voirie proximité et des opérations financées par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), le réseau cyclable sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon a atteint au total plus de 500 kilomètres à mi-2013, soit une extension de 190 kilomètres ou de près de 60 % depuis 2009,

- un volet services vélo qui vise, notamment, à développer une offre publique de stationnement sécurisé pour les vélos. Il s'agit de répondre aux usages résidentiels dans le centre de l'agglomération et de favoriser les trajets combinés entre vélo et transports collectifs urbains en équipant les pôles d'échanges et les parcs-relais du SYTRAL.

Pour ce faire, le Conseil de communauté a approuvé :

- le 11 janvier 2010, une première individualisation d'autorisation de programme partielle à hauteur de 2 000 000 €, afin d'engager les études générales modes doux et les études pré-opérationnelles et de maîtrise d'œuvre relatives au réseau cyclable structurant.

Ces dernières portent sur l'ensemble des axes structurants du réseau, hormis ceux déjà pris en compte dans les projets (opérations individualisées de la PPI, projets du SYTRAL, des aménageurs, etc.), soit un linéaire total estimé de 80 kilomètres,

- le 6 septembre 2010, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme partielle à hauteur de 5 500 000 € afin d'engager les travaux d'aménagement du réseau cyclable structurant correspondant à 20 projets pour un linéaire potentiel de 22 kilomètres sur les exercices 2010 à 2012,

- le 19 mars 2012, une individualisation complémentaire d'autorisation de programme partielle à hauteur de 8 500 000 € afin d'engager :

- . à hauteur de 7 500 000 € les travaux d'aménagement du réseau cyclable structurant,
- . à hauteur de 1 000 000 € les dépenses d'investissement en faveur des services vélo.

Les besoins complémentaires de dépenses d'investissement pour les travaux d'extension du réseau cyclable structurant

Pour répondre aux objectifs du plan modes doux et atteindre en 2014 :

- les 520 kilomètres de réseau cyclable dans l'agglomération,
- une part modale de déplacement vélo de 5 %, soit un doublement depuis 2009,

il est nécessaire de poursuivre en 2013 et en 2014 la croissance du réseau des itinéraires cyclables qui accompagne et favorise l'augmentation de la pratique du vélo comme mode de déplacement.

Les mesures périodiques du trafic vélo, notamment sur des carrefours principaux du centre de la Communauté urbaine, font apparaître depuis 2009 une croissance plus soutenue du trafic vélo qui accompagne le rythme de l'extension du réseau cyclable.

Le potentiel de réalisation de nouveaux axes cyclables structurants fin 2013 et au premier semestre 2014 correspond à un portefeuille de projets étudiés pour un linéaire potentiel à réaliser de plus de 7 kilomètres d'aménagements.

Les besoins complémentaires de dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo

Pour répondre aux besoins de stationnement vélo résidentiel dans le centre de Lyon et de Villeurbanne, une offre publique de plus de 1 340 places de stationnement vélo sécurisé est en cours de déploiement depuis fin 2011 et jusqu'en 2014 et au-delà, dans les parcs de stationnement publics de la Communauté urbaine en délégation à des opérateurs privés (Lyon parc auto -LPA-, Vinci, QPark).

Ce service correspond à l'accès par carte d'abonnement à un site équipé de consigne collective vélo fermée et surveillée avec garantie de place pour un abonnement annuel de 35 €/an et avec une identification du vélo de l'abonné.

Par délibération du Conseil du 18 février 2013, la Communauté urbaine a approuvé les avenants aux conventions de délégation de service public de 10 parcs de stationnement exploités par la société LPA. Ces avenants ont pour objet d'intégrer le service de stationnement sécurisé vélo et d'attribuer à LPA une subvention d'équipement d'un montant global de 1 730 156,87 € TTC.

Cette subvention est destinée à compenser les dépenses d'investissement liées à l'aménagement des espaces vélo sécurisés à l'intérieur des ouvrages et pris en charge par le budget d'investissement du plan modes doux. Son versement est prévu à l'issue des travaux pour moitié en 2013 et le reliquat en 2014.

Pour répondre aux besoins des usagers et favoriser les trajets combinés entre vélo et transports en commun, il est projeté le déploiement d'une offre publique de stationnement sécurisé pour vélos dès 2013 sur les sites des parcs-relais du réseau de transports en commun du SYTRAL sous maîtrise d'ouvrage et financement de la Communauté urbaine et du SYTRAL.

Ce service correspond à l'accès gratuit par carte d'abonnement TECELY chargée avec un abonnement transports en commun à tous les sites de parcs relais équipés de consigne collective vélo fermée et surveillée sans garantie de place pour l'utilisateur.

Une première phase de plus de 800 places de stationnement sécurisé vélo sur 8 sites de parcs relais du réseau transports en commun est engagée pour une livraison à compter de fin 2013 :

- sous maîtrise d'ouvrage et financement du SYTRAL pour 2 sites : Vaulx en Velin la Soie et gare de Vaise,
- sous maîtrise d'ouvrage et financement de la Communauté urbaine pour 6 sites : Oullins pôle multimodal de la Saulaie, Décines Charpieu centre, Meyzieu ZI, Meyzieu gare, Chassieu Cassin et Chassieu mi-Plaine.

Les travaux et frais à charge de la Communauté urbaine s'élèvent à 700 000 € TTC pour les 6 sites prévus et sont financés par le budget plan modes doux.

Il est donc nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 3 700 000 € pour permettre le financement des investissements pour l'extension du réseau des itinéraires cyclables et pour les nouveaux services vélo en 2013 et 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme des dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo dans le cadre du plan modes doux 2009-2014.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 3 700 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2013,
- 3 200 000 € en 2014

sur l'opération n° OP09O2099, individualisée le 19 mars 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 19 200 000 € en dépenses au budget principal et 500 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement (opération n° 2P09O2099).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.